

TÉMOIGNAGES

LUNDI 2 mai 1960,
9 heures et demie du matin

Le PRÉSIDENT: Veuillez, messieurs, faire silence. Nous sommes maintenant en nombre.

Le comité directeur se compose des membres suivants: MM. Boulanger, Forgie, Horner (*Jasper-Edson*), Jorgenson, Létourneau, Peters, ainsi que votre président.

Il faudrait maintenant que quelqu'un proposât de faire imprimer nos procès-verbaux et témoignages en français et en anglais. L'an dernier, nous en avons fait imprimer 750 exemplaires anglais et 250 exemplaires français.

M. HORNER (*Acadia*): C'est ce que je propose.

M. KNOWLES: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: M. Horner a proposé, appuyé par M. Knowles, que 750 exemplaires anglais et 250 exemplaires français de nos procès-verbaux et témoignages soient imprimés.

Messieurs, le comité directeur a établi, sur une base d'essai, un programme de séances avec les divers organismes qui s'intéressent à la livraison des grains. Nos séances auront lieu tous les lundis et vendredis, jusqu'à conclusion de nos travaux.

Je prie les membres du Comité de bien vouloir se limiter à l'interrogatoire des témoins, lorsque ceux-ci auront terminé leurs déclarations ou présenté leurs mémoires.

Lorsque ces exposés auront été présentés, nous tiendrons toutes les séances nécessaires pour permettre aux membres du Comité d'exprimer leurs points de vue.

Aujourd'hui, nous avons parmi nous les représentants de la Commission canadienne du blé et ceux de la Commission des grains du Canada.

J'appellerai d'abord la Commission canadienne du blé dans la personne de son commissaire en chef, M. McNamara. Monsieur McNamara.

M. W. C. MCNAMARA (*commissaire en chef de la Commission canadienne du blé*): Bonjour, messieurs. Monsieur le président, en cette occasion, le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation étudie la situation des moulins à provende, dans la limite où ils relèvent de la loi sur la Commission canadienne du blé.

Je vous dirai d'abord que les membres et les hauts fonctionnaires de la Commission feront tout en leur pouvoir pour faciliter le travail du Comité et s'efforceront de lui présenter impartialement les faits pertinents.

Le sujet de votre enquête est d'une grande importance, puisqu'elle porte sur les responsabilités dont la Commission est chargée en vertu de la loi, les relations de cette Commission avec les moulins à provende exploités dans la région désignée et, naturellement, les intérêts des producteurs en ce qui concerne l'écoulement de leur blé, avoine et orge.

La loi sur la Commission canadienne du blé a été modifiée en 1947. Ces